



HONORAIRES DE TRANSACTION

stéphaneplaza
immobilier

Le 15 Février 2022

Montants compris entre	Honoraires TTC*
0 et 75 000 €	5 000 €
75 001 € et 110 000 €	8 000 €
110 001 € et 150 000 €	10 000 €
150 001 € et 200 000 €	12 000 €
200 001 € et 250 000 €	14 000 €
250 001 € et 300 000 €	16 000 €
300 001 € et 350 000 €	18 000 €
350 001 € et 400 000 €	20 000 €
400 001 € et 450 000 €	22 000 €
450 001 € et 500 000 €	25 000 €
A partir de 500 001 €	6 %

* Les honoraires sont à la charge du « Vendeur » et pour un montant MAXIMUM.

Dans le cadre de la mise en vente d'un bien **EN EXCLUSIVITE** via notre **MANDAT EXCLUSIF STEPHANE PLAZA IMMOBILIER** une remise de **10 %** sur nos honoraires est contractuellement prévue.

Honoraires de Rédaction d'actes (Compromis) = CINQ CENT EUROS (500,00 €)

HONORAIRES DE **LOCATION** DE LOCAUX MEUBLES OU NON MEUBLES A USAGE DE RESIDENCE PRINCIPALE OU MIXTE

Honoraires à charge du bailleur :

Négociation : CENT CINQUANTE Euros (150,00 €)

Visite – Constitution du dossier – Rédaction de bail : 12€ TTC / m²

Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC / m²

Rédaction d'acte de cautionnement : CINQUANTE Euros (50,00€) par acte

Honoraires à charge du locataire :

Visite – Constitution du dossier – Rédaction de bail : 12€ TTC / m²

Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC / m²

Suivant **LOI ALUR** applicable au 15 Septembre 2014

Le montant des honoraires réglés par le locataire pour ces prestations ne peut excéder celui versé par le bailleur et doit être inférieurs au plafond défini par la loi ALUR

Ces tarifs s'entendent au taux de TVA en vigueur à savoir 20 %

Les prix affichés en vitrine s'entendent Frais d'Agence Inclus (F.A.I)

SARL A.J.T Immo Conseil – Capital de 10 000 euros – Siège social 15 avenue du Maréchal Foch 93360 NEUILLY-PLAISANCE

RCS 498 477 942 00011 – BOBIGNY – Carte Professionnelle n° CPI 9301 2017 000 020 011– Garantie Lloyds 110 000 euros

Habilité à recevoir des Séquestres sur le compte BRED N° 751 56 19 26

QUALITE DE COMMERCANT INDEPENDANT MEMBRE DU RESEAU STEPHANE PLAZA IMMOBILIER